



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2022-2023

NOM DU PROJET	Le Camp des Milles Un lieu de mémoire pour apprendre du passé	
PARTENAIRE	La Fondation du Camp des Milles – Mémoire et éducation	
NIVEAUX CONCERNÉS	PERIMÈTRE	DOMAINE
CM2	Bouches du Rhône Ecoles éloignées des lieux patrimoniaux en zones rurales	Patrimoine
CONTRIBUTION AU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE DES ELEVES		
RENCONTRER	PRATIQUER	CONNAÎTRE
Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres Echanger avec un artiste, un créateur, un scientifique ou un professionnel de l'art et de la culture Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire Appréhender des œuvres et des productions artistiques	Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production Mettre en œuvre un processus de création Concevoir et réaliser la présentation d'une production S'intégrer dans un processus collectif Réfléchir sur sa pratique	Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel Mettre en relation différents champs de connaissances Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre
Oeuvres, lieux, professionnels rencontrés	Pratique artistique proposée aux élèves	Champs de connaissance explorés
Visite adaptée pour les élèves de CM2 d'un lieu mémoriel et ateliers en lien avec les programmes de cycle 3 et le socle scientifique de la Fondation.	Ateliers : Démarche d'investigation et d'analyse documentaire autour des oeuvres d'art réalisées par les artistes internés au camp des Milles. Etablir des liens entre la narration et l'histoire de la seconde guerre mondiale à partir d'un album jeunesse.	Découvrir et visiter un lieu de mémoire Aborder les thèmes autour de la discrimination, des racismes et de l'antisémitisme. Construire des repères temporels Sensibiliser l'élève à une mémoire collective Relier des caractéristiques d'une oeuvre d'art à des usages ainsi qu'au contexte historique et culturel de sa création Eduquer à la citoyenneté

PRÉSENTATION DU PROJET

Le site-mémorial du Camp des Milles : un lieu de mémoire pour apprendre du passé

Seul grand camp français d'internement et de déportation (1939-1942) encore intact et accessible au public, le Camp des Milles est aujourd'hui un important Musée d'Histoire et des Sciences de l'Homme.

Ses dispositifs pédagogiques, sont destinés à sensibiliser et renforcer la vigilance de chacun, particulièrement les écoliers, face aux racismes, à l'antisémitisme, à l'intolérance et aux discriminations. Résolument tourné vers l'éducation citoyenne et l'enseignement de la fraternité et du respect de l'autre, le lieu a été pensé comme un musée d'idées innovant dans son contenu comme dans ses dispositifs pédagogiques.



Monument historique, figurant parmi les 9 hauts lieux de mémoire Français, le Camp des Milles est devenu, depuis son ouverture en 2012, un lieu de référence, tant sur le plan national qu'à l'international. L'expertise de la Fondation du Camp des Milles – Mémoire et éducation est désormais reconnue par une Chaire UNESCO intitulée « Education à la citoyenneté, sciences de l'homme et convergence des mémoires ».

Dans le cadre du partenariat entre l'Académie d'Aix-Marseille et la fondation du camp des Milles est mis en place le projet « Le camp des Milles: un lieu de mémoire pour apprendre du passé ». Les établissements se saisiront des propositions pour construire leur projet pédagogique qui participera au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. Il s'appuiera sur le référentiel de compétences du PEAC ainsi que sur les programmes d'enseignement d'histoire et EMC. Ce projet s'inscrit dans le cadre des priorités de l'éducation artistique et culturelle, plus spécifiquement dans l'axe prioritaire "REGARDER" (Cf : Circulaire interministérielle EAC rentrée 2020-21). Il s'articulera autour de la visite du camp des Milles et d'un atelier en lien.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

Ce projet s'adresse à 5 classes de CM2 de zones rurales éloignées de lieux culturels partenaires.

L'action pédagogique se déroule sur une journée. Le créneau de visite devra être réservé au moins 3 mois avant le déplacement de la classe au site-mémorial. Le matin, les classes découvriront le camp des Milles lors d'une visite adaptée aux élèves du 1^{er} degré. Il sera possible de pique-niquer sur place dans un espace dédié. L'après-midi, les enseignants pourront choisir un des deux ateliers (description ci-dessous) avec l'appui pédagogique du Service éducatif de la Fondation du camp des Milles - Mémoire et éducation.

ATELIER 1 - L'agneau qui ne voulait pas être un mouton

Objectif : Comprendre le racisme et les discriminations à partir d'un album de littérature jeunesse.

Modalités :

Faire des inférences pour expliquer le comportement des personnages au fil de l'histoire.

Faire des liens entre l'histoire de l'album et l'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale.

Faire des liens avec le Volet Réflexif Enfant (dernière partie du parcours de visite) autour des thèmes de la discrimination, du racisme et de l'antisémitisme.

Liens avec les programmes de cycle 3 : Français, Histoire, E.M.C.

Durée : 1h

ATELIER 2 - Créer pour être libre. Bellmer, Max Ernst, Springer, Wols : des peintres au Camp des Milles.

Objectif : Découvrir des œuvres artistiques évoquant les conditions de vie des internés.

Modalités : Démarche d'investigation historique et éducation à l'image.

Problématiques :

Comment l'art peut-il constituer une forme de résistance ? Comment l'internement influence-t-il la création artistique ? L'internement constitue-t-il une rupture dans la création de chacun de ces artistes ?

Liens avec les programmes de cycle 3 : Français, Histoire, Histoire des Arts, E.M.C.

Durée : 1h

Formation et accompagnement pédagogique des équipes éducatives :

Un module de formation de 3 heures comprenant la visite du site-mémorial sera proposé aux enseignants. Ce module vise à accompagner les enseignants dans la mise en œuvre et le développement du projet. Un dossier pédagogique leur sera remis.

Bilan du projet et valorisation des projets de classe :

En fin d'année, un temps de réflexion collectif et de valorisation des projets de classe avec l'ensemble des participants sera proposé au site-mémorial. Ce temps d'échanges et de mise en commun permettra de dresser un bilan du dispositif et de mesurer l'impact de l'action éducative sur les classes concernées.

CONTACTS

EDUCATION NATIONALE

Délégation Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle, Rectorat (DAAC)

Professeur relais auprès de la Fondation du camp des Milles

Olivier Vincent olivier.vincent@campdesmilles.org

Site web du partenaire : <http://www.campdesmilles.org/>

Chargée de mission Patrimoine, Archéologie et Architecture

Emmanuelle Aubouin : Responsable domaine Patrimoine et Architecture daac.patrimoine@ac-aix-marseille.fr

Expertise pédagogique 1er degré
Cécilia Reynaud, Conseillère pédagogique mission histoire/géographie/EMC
cecilia.socias@ac-aix-marseille.fr

Site « Terre Ouverte Académie Aix-Marseille » ressources pédagogiques :
https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10624669/fr/cm1
https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10624670/fr/cm2

MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS ADAGE

Les demandes de participation aux PROJETS DAAC se font uniquement sur ADAGE entre le 25 avril et le 31 mai 2022.

A savoir : Les IEN ou les chefs d'établissement devront valider toute demande déposée dans ADAGE.

ADAGE est accessible via le portail ARENA avec vos identifiants académiques :
mail professionnel nominatif prenom.nom@ac-aix-marseille.fr

Pour inscrire un projet, il est nécessaire d'avoir des droits de rédacteur, que vous devez demander à votre chef d'établissement, seulement si vous n'avez encore jamais renseigné ADAGE (lors du recensement ou des appels à projets).

Pour déposer votre demande :

- Sur la page d'accueil d'ADAGE, cliquer sur le bouton vert « OUVERT » dans la campagne d'appel à projets
- Sur la page « Monter son projet d'éducation artistique et culturelle », cliquer sur « Créer un nouveau projet. »
- Renseigner les rubriques 1, 2, 3 uniquement.

Important : Au moment de la saisie du projet, ne pas tenir compte des mentions « étapes à compléter » et « ce champ est obligatoire » pour les rubriques 4, 5, 6. Il s'agit d'une obligation générée par le paramétrage national de l'application indépendante de notre volonté.

VOTRE PROJET EST BIEN ENREGISTRÉ MÊME SANS RENSEIGNER CES RUBRIQUES.
VOTRE PROJET EST CONSULTABLE DANS L'ONGLET « MONTER SON PROJET. »

MODALITÉS FINANCIÈRES

**La journée de visite et les ateliers in-situ sont gratuits. Les coûts de visite et de médiation sont pris en charge intégralement par la Fondation du Camp des Milles – Mémoire et éducation.
Le déplacement est à la charge des établissements.**

Ce dispositif est susceptible, sous réserve de crédits disponibles, de faire l'objet d'une aide complémentaire de la DSDEN13. Cette demande doit être formulée lors de la candidature, dans la partie 5 "budget" sur l'application Adage.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les demandes de participation à un PROJET DAAC sont examinées par des comités de pilotage partenariaux, qui se tiendront début juin 2022. Les résultats de ces comités seront communiqués par courriel mi juin 2022.